



Dernière mesure contre les crises financières :

les fonds de résolution des défaillances bancaires

Malgré la crise de l'euro et la question des dettes publiques des Etats membres qui ont tenu le devant de la scène ces dernières semaines à Bruxelles, la Commission continue son travail de fond sur les réponses à apporter à la crise économique et financière. Après avoir présenté un paquet supervision qui devrait être voté en juin ainsi que de nombreuses autres mesures (révision rapide de normes IAS, propositions sur Bâle III et CRD IV...) censés créer un cadre plus stable pour le système financier, la Commission européenne poursuit sa feuille de route en proposant la création de fonds de résolution nationaux des défaillances bancaires. A cette occasion, Michel Barnier, commissaire en charge du Marché intérieur et des services a déclaré : *« Il n'est pas acceptable que les contribuables continuent de supporter la lourde charge du sauvetage du secteur bancaire. Ils ne doivent pas se trouver en première ligne. Je crois au principe du pollueur-payeur. Nous devons mettre en place un système garantissant désormais la prise en charge du coût des crises bancaires par le secteur financier. »*

Dans le cadre du paquet supervision, le Parlement européen propose déjà la création d'un fonds de résolution européen mais il est probable que les Etats membres ne soient pas dans le même état d'esprit.

Les fonds de résolution proposés par la Commission devraient être constitués progressivement par des prélèvements auprès des établissements bancaires. Bien que la Commission ne soit pas

entrée dans les détails, elle envisage plutôt une taxation sur le passif, sans pour autant s'interdire d'autres possibilités. Chaque fonds serait géré par une autorité indépendante, et les recettes fiscales générées seraient réservées pour les banques en difficulté. Les fonds récoltés pourraient ensuite être investis dans des actifs bancaires très liquides avec un risque faible de crédit et de marché, pour consolider le fonds. Les versements aux banques transnationales seraient gérés par des collèges d'autorités qui prendraient des décisions communes, éventuellement sous l'égide de la future Autorité bancaire européenne.

Les deux grands partis du Parlement européen, le PPE et le S&D ont salué cette proposition. Pour le PPE qui s'est exprimé par la voix de Jean-Paul Gauzès, coordinateur du PPE au sein de la commission des affaires économiques et monétaires, *« la création d'un réseau européen de fonds nationaux de prévoyance des défaillances bancaires est un grand pas en avant dans la mise en place d'outils de prévention des crises financières. La Commission européenne a tiré les leçons des sauvetages bancaires de l'an dernier et dote l'Union européenne d'un outil efficace pour éviter que le contribuable ne subisse le coût de ces sauvetages. Nous appelons les Etats membres à mettre en place au plus vite ces fonds de prévoyance, comme l'ont déjà fait certains Etats membres. »*

Le S&D, bien que d'accord avec l'esprit de la proposition considère que la Commission ne va pas assez loin et qu'elle devrait taxer les transactions financières et mettre en place ce fonds

au niveau européen et sous le contrôle de la future Autorité bancaire européenne. Le S&D s'inquiète également de « l'aléa moral ». Il craint que, se sentant protégées, des banques ne prennent des risques inconsidérés.

Ce reproche de « l'aléa moral » a déjà été formulé auprès de la Commission. Celle-ci a cependant bien précisé que ces fonds ne serviraient pas à éviter la faillite d'un établissement bancaire mais à résoudre de façon organisée les défaillances, autrement dit, protéger les épargnants et le système sans pour autant protéger l'établissement.

La Commission a également bien compris les enjeux de concurrence internationale. Son objectif n'est pas d'isoler l'Europe sur ce sujet. Après l'avoir proposé aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE courant juin, elle défendra son projet de fonds de résolution en cas de défaillances bancaires à Toronto les 26 et 27 juin lors du G20. A ce propos, l'industrie bancaire, par la voix de la Fédération Bancaire Européenne, a fait savoir qu'elle craignait qu'un fonds ex-ante suppose des coûts élevés pour les banques et surtout a insisté sur le fait que ces mesures devaient rallier les autres grands pays hors de l'UE avant de voir le jour.

La Commission risque d'avoir fort à faire pour convaincre d'une part l'ensemble des pays membres de l'UE et d'autre part les partenaires de l'UE au G20. Elle a toutefois déjà prévu de présenter en octobre des propositions plus détaillées sur le sujet (notamment la taille de ces fonds) en les accompagnant d'analyses d'impact précises.

Thibault Maillet (Euralia)